



Réévaluation de pension alimentaire

Par **Lili57**, le **28/03/2019** à **00:11**

Bonjour
Je suis séparé de mon conjoint
Nous étions ni marier et ni pacsé
Il me verse une pension alimentaire pour notre fils.
Depuis la date du jugement sa situation a changé il vit en couple et s'est pacsé, donc il y a un revenu de plus donc charge divisé par 2, est-ce que les ressources de sa compagne sont prises en compte?
Puis-je faire une demande au JAF pour une réévaluation de Pension Alimentaire suite au changement de situation de mon ex conjoint?
Merci de votre réponse
Cordialement.

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **09:53**

Bonjour,
Vous pouvez toujours demander une réévaluation de pension alimentaire, et votre ex conjoint peut aussi prétendre la même chose puisqu'il a une charge supplémentaire sa conjointe pacsée n'ayant que peu de revenus.